



Conseil Général du 11 mai 2023

jeudi 11 mai 2023 • 19:30 - 22:30 | Salle des Remparts - Rue | Conseil général

Participants

P Présent A Absent E Excusé

 KCH	Karine Charrière	Préposée CDH	1673 Rue	P
 MGI	Magali Gianella	Conseillère générale		P
 JPe	Julien Périsset	Conseiller communal		P
 FMe	François Menétrey	Conseiller général		P
 TC	Tanguy Chatton	Conseiller général		P
	Sylvain Chevalley	Conseiller général		P
 OPi	Olivier Pittet	Conseiller général - Membre COM Energie		P
 SPe	Sylvain Périsset	Conseiller général		E
 GM	Gaëtan Muller	Administrateur des finances junior		P
 PAD	Pierre-Alain Deillon	Conseiller communal		P
 MCo	Magalie Conus	Conseillère générale		E
 CSu	Charlotte Surchat	Conseillère générale		P
 CBa	Cédric Bays	Conseiller général		P
 MSe	Michèle Senn	Conseillère générale		P
 SB	Sophie Bosson	Conseillère générale - membre COM NATU		P
 CB	Chantal Bosson	Conseillère générale		P
	François Bosson	Conseiller général - membre COM Fin		P
 MM	Myriam Mouron	Conseillère générale - Présidente		P
	Joseph Aeby	Syndic		P
	Bernard Savio	conseiller communal	1673 Rue	E
	Alain Chollet	conseiller communal	1673 Rue	P
 AP	Antoinette Piccand	conseillère communale		P
	Pierre-Louis Fossati	conseiller communal		P
	Patrick Périsset	Conseiller communal		P
	Loris Bossi	Conseiller communal	Promasen	P
 CFA	Christine Fardel	Boursière		E
FBr	Francis Braillard	Membre de la COM PCD		P
EV	Elodie Vaucher	membre AES		P

MS	Mathieu Senn	Membre de la COM PCD	E
MC	Marine Clément	Conseillère générale / Membre AES	P
AB	Arnaud Boschung	Membre de la COM PCD	P
YDa	Yanessandre De Andrea	Conseillère générale	P
GMo	Gaétan Mouron	Conseiller général	E
FD	Franco De Andrea	Conseiller général - Vice-président	P
MPu	Maxime Punitharangitham	Conseiller général	E
SWe	Sylvie Wenger	Conseillère générale	E
NBa	Nicole Barbey	Conseillère générale	P
GBo	Gérald Borcard	Conseiller général	P
HSc	Hélène Schiliro	Conseillère générale	P
SP	Samuel Prélaz	Conseiller général	P
CME	Cynthia Mesot Buache	Secrétaire	P

1 Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022 (ne sera pas lu, a été envoyé par courriel fin décembre 2022)

Myriam Mouron

En ce début de séance, **Mme la Présidente** salue la présence des représentants de la presse, Mme Elodie Fessler pour la Liberté et la Gruyère ainsi que M. Morel, photographe de la Gruyère et excuse M. Dominique Ayer pour le journal "La Feuille Fribourgeoise". Elle remercie le public venu en nombre pour assister aux débats. **Mme la Présidente** souhaite également la bienvenue aux membres du Conseil communal ainsi qu'à ses collègues du Conseil général. Elle souhaite également la bienvenue à Mme Karine Charrière, secrétaire du Conseil général et M. Gaétan Muller, administrateur des finances.

Ce soir, le bureau est composé de Mme Myriam Mouron, Présidente, de M. Franco de Andrea, Vice-Président, de Mme Marine Clément, scrutatrice, de MM. Arnaud Boschung et Francis Braillard, scrutateurs et de Mme Karine Charrière, secrétaire. Mme la Présidente cite les membres excusés : Mmes Magalie Conus et Sylvie Wenger, MM Sylvain Périsset, Matthieu Senn, Maxime Punitharangitham et Gaétan Mouron pour le Conseil général ainsi que M. Bernard Savio pour le Conseil Communal et Mme Christine Fardel, Administratrice adjointe des finances.

Elle constate que **24** membres du législatif sont présents et **6** sont excusés. Sauf abstention, la majorité absolue sera atteinte avec **13 voix**. Comme habituellement, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal et seront effacés une fois celui-ci rédigé.

Mme la Présidente rappelle que pour éviter les déplacements dans la salle, les scrutateurs se chargeront de faire circuler les micros. Elle prie chacun et chacune de se présenter avant toute prise de parole, ceci pour faciliter la prise du procès-verbal.

Mme la Présidente relève que cette séance a été régulièrement convoquée en date du 24 avril 2023, par courriel, par le « cloud », aux piliers publics, sur Illiwap, sur le site « rue.ch » et par publication dans la Feuille Officielle du 28 avril 2023. Le mode de convocation ne fait l'objet d'aucune remarque. **Mme la Présidente** ne doute pas que les échanges seront cordiaux, et demande à chacun d'être concis et factuels pour que les débats soient agréables. La séance est ouverte à 19h35.

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques par rapport à l'ordre du jour. **M. Tanguy Chatton**, Horizon Jeunes, prend la parole concernant la modification du point des bennes compactrices lors de la dernière séance. Il avait été décidé de séparer, en cours de séance, le vote des 2 bennes alors qu'initialement le vote englobait les 2 bennes; après renseignements pris, il aurait été nécessaire de modifier le point de l'ordre du jour à l'entame de la séance et non en cours de séance. Cela n'a finalement pas d'incidence car cela n'a pas été contesté par la suite. **M. Tanguy Chatton** rappelle alors que pour éviter tout problème si cela devait se représenter, il est nécessaire de demander une modification de l'ordre du jour en début de séance. **Mme la Présidente** le remercie pour son intervention et prends note de cette remarque.

M. Franco de Andrea, au nom du Groupe AViCA explique que le Conseil Général n'a jamais élu de conseiller au sein du COPIL de l'école. Or, bien que la présence d'un conseiller général est réjouissante et importante, il est demandé d'élire officiellement le représentant.

M. Arnaud Boschung cite alors le nouveau point 6 du tractanda soumis au vote :

6.1 Election d'un membre du Conseil général au Comité de Pilotage "Ecoles"

6.2 Création d'une commission interne au CG "Ecoles"

6.3 Election de 3 membres à ladite commission.

Mme la Présidente soumet au vote la modification de l'ordre du jour comme indiqué ci-dessus.

La modification de l'ordre de jour est **approuvé l'unanimité**.

Votants : 24 **Majorité : 13** **Abstention (s) :** **Oui : 24** **Non :** 

Mme la Présidente reprend alors la séance avec le point 1 de l'ordre du jour relatif au procès-verbal du 13.12.2022.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022 a été transmis aux membres du Conseil général par courriel sitôt rédigé. Sans commentaire, ce dernier est **approuvé à l'unanimité**, avec remerciements à Mme Buache Mesot pour sa rédaction.

 01_PV CG 13.12.2022.pdf

Votants : 24 **Majorité : 13** **Abstention (s) :** **Oui : 24** **Non :** 

2 Comptes 2022 :

2.1 Présentation des comptes de résultats

Joseph Aeby

Un exemplaire complet des comptes a été transmis aux membres du Conseil général avec la convocation. Sans transition, la parole est donnée à **M. Joseph Aeby** qui présente ce soir pour la première fois les comptes selon MCH2.

M. Joseph Aeby salue toutes les personnes présentes au nom de l'exécutif. Il indique que les comptes seront présentés de manière simplifiée, en parlant des chapitres principaux car chacun a reçu les comptes détaillés. Il a été constaté que certains éléments du budgets 2022 n'ont pas été élaborés selon les recommandations, de ce fait, la présentation est faite de manière proche de la présentation 2023, cela permettra d'avoir des chiffres de références fiables dès l'année prochaine. Il y avait plusieurs questionnements concernant notamment la répartition des charges du personnel par rubrique ce qui donne des écarts plus importants dans les comptes qui ont été discutés avec la commission financière. Les comptes 2022 sont proches du budget. **M. Joseph Aeby** parlera donc des comptes où les écarts sont plus importants.

Administration générale : Un excédent de charge de CHF 687'773 contre CHF 625'973 au budget. Cette différence vient principalement du fait de l'augmentation de l'effectif du personnel administratif. A noter que sur l'ensemble des chiffres il y a un écart de 7 à 8% ce qui n'est pas si mal en matière de budgétisation.

Ordre, sécurité publique et défense : excédent de charge de CHF 86'462 au budget il y avait CHF 51'167. Il s'agit d'une différence liée à l'imputation puisque le personnel du contrôle des habitants était intégré au chapitre de l'administration alors que maintenant il figure comme il se doit dans le chapitre 1.

Formation : ce chapitre représente de loin la plus grande charge de la Commune, il y a un excédent de charge de CHF 2'012'827 alors que le budget était à CHF 2'203'773. la différence s'explique par le cercle scolaire où les dépenses ont été moins importantes que le budget. Tout ce qui est en lien avec les charges cantonales est respectés tout comme les charges du district (CO), également.

Culture et loisirs : excédent de charge de CHF 147'900, au budget il y avait CHF 112'366. Pas de commentaire particulier.

Santé : excédent de charge de CHF 714'768 contre CHF 725'000 au budget, pas de commentaire particulier.

Prévoyance sociale : excédent de charge de CHF 655'875 alors que CHF 752'399 budgété. Cette diminution de charge s'explique par une baisse des coûts de l'Antenne Sociale Glâne Sud qui a vu l'aide matérielle attribuée aux demandeurs, baissée. **M. Joseph Aeby** relève qu'il est assez rare de voir une diminution des aides attribuées au niveau de l'aide sociale.

Trafic et télécommunications : ce chapitre concerne principalement les routes. Un excédent de charge de CHF 510'768 contre CHF 319'550 au budget. Cette différence provient d'une part par l'affection des coûts du personnel.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire : ce poste est extrêmement important puisque la Commune dépense env. 1 million par an et il s'agit de service que nous devons couvrir par les taxes pour trouver un équilibre entre les prestations et les services fournis à la population. Nous avons un bon équilibre puis que l'excédent de charge est de CHF 47'403 et qu'au budget il y avait CHF 16'958. Cela veut dire que dans les domaines de l'eau potable, l'épuration et la déchetterie, nous sommes quasiment à l'équilibre et cela nous évite de puiser dans l'impôt.

Economie publique : excédent de charge de CHF 48'888 contre CHF 37'000 au budget, pas de commentaire particulier.

Au niveau des produits, **M. Joseph Aeby** annonce qu'il y a eu une bonne surprise dans le *chapitre 9* où nous retrouvons les impôts.

Au budget, un montant de CHF 4'602'691 était projeté contre une recette finale de CHF 5'803'610. Cet écart est dû principalement aux impôts extraordinaires liés aux ventes de biens immobiliers sur le territoire de la commune. **M. Joseph Aeby** ajoute qu'il s'agit d'un impôt extraordinaire et qu'il n'est possible de les planifier à long terme. Cela ne veut donc pas dire que ce sera la même chose dans le futur, donc tant mieux pour cette année.

M. Joseph Aeby annonce comme résultat final des comptes de résultats de l'exercice 2022 : un excédent de revenu de CHF 890'891 alors qu'un déficit de CHF 241'498 était budgété. Ce bénéfice est principalement lié à l'impôt extraordinaire encaissé.

Mme la Présidente remercie **M. Joseph Aeby** pour la lecture des comptes de résultats et cède la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions. Aucune prise de parole n'étant demandée, nous passons au point suivant.

2.2 Présentation des comptes d'investissement

Joseph Aeby

Mme la Présidente cède une nouvelle fois la parole à **M. Joseph Aeby** pour la présentation des comptes d'investissements. Ce point est intéressant notamment pour le public, pour savoir dans quel domaine la Commune a investi et combien. **M. Joseph Aeby** donnera le résultat détaillé des comptes d'investissement 2022 et l'information indiquant si l'investissement est terminé ou s'il y a des reports.

Immeubles administratifs :

Plan de fermeture des locaux : les CHF 1'892.25 représente la dernière facture de l'investissement initial de 67'500. Ce chapitre est terminé.

Transformation/rénovation des BF 8142 et 8143 : Il s'agit des transformations du bâtiment de l'accueil extra scolaire. Une dépense de CHF 59'154.20. L'investissement actuel totalise un montant de CHF 1'340'000 pour le bâtiment de l'AES. CHF 740'000 pour l'acquisition et plus de CHF 600'000 pour les travaux de rénovation. La bonne nouvelle est que cette ligne de crédit est terminée, mais la mauvaise est que nous manquons déjà de places pour accueillir les enfants. **M. Joseph Aeby** indique que nous sommes victimes du succès et qu'il n'est pas impossible que prochainement, le Conseil communal revienne vers le Conseil général pour parler de surface supplémentaire et de coûts complémentaires.

Hôtel-de-Ville / Terrasse : A ce jour, CHF 12'263.77 dépensés à ce jour. Bien évidemment, c'est une partie du crédit initial de CHF 245'000 et cette année, la terrasse sera réalisée.

Ordre et sécurité publics, défenses :

Aménagement Abri PC : CHF 1'325'106,80 dépensés actuellement sur le montant de CHF 1'695'000. **M. Joseph Aeby** indique que les travaux seront terminés en 2023. Les subventions cantonales sont attendues encore.

Formations :

Bâtiments scolaire : mise aux normes ECAB des classes de Rue CHF 45'049.40. Et pour la création d'une nouvelle salle de classe à Promasens CHF 62'391.85.

Culture, sports et loisirs :

Aménagement de la place de détente Basler (anc. Butty) pour CHF 40'243.10. Le budget était de CHF 45'000, l'investissement est clos.

Trafic et télécommunications :

Routes communales : Dépense de CHF 11'402.95 pour l'étude de la traversée de Rue; CHF 131'130.05 pour la traversée de Promasens; 89'826 pour diverses réfections des routes communales. Pour les réfections des routes : CHF 167'022 pour la route au Cuard; CHF 1'572 pour Château de Colon; CHF 55'916 pour le Gros Pra 1; CHF 103'472 à l'Impasse du Charroton et CHF 840 à la Crêta. Les routes citées sont terminées et les montants ne seront plus reportés. En 2023, il y aura des rénovations d'autres routes qui figureront sous ce chapitre.

Il y a également en 2022, la réfection de 2 ponts sur les chemins AF pour 4937.70. **M. Joseph Aeby** explique que des subventions ont été perçues pour un montant total de CHF 157'143.--.

Au niveau de l'étude du parking de Rue, un montant de CHF 581.60 a été dépensé. Un montant de CHF 153'829.40 a été dépensé pour la réfection de routes privées et CHF 70'230 de subventions ont été reçues. **M. Joseph Aeby** précise que lors de réfection de routes AF, s'il y a un complément sur une route privée, la Commune s'occupe de financer les travaux avant de

refacturer la part aux propriétaires privés concernés, en prenons compte de la déduction de la subvention.

Protection de l'Environnement et Aménagement du territoire :

Eau Potable : l'étude de liaison des raccordement Rue-Blessens représente CHF 14'560 (projet encore ouvert); l'étude pour la réfection des réseaux EC de la traversée de Rue CHF 9'450; les collecteurs d'eau claire de la traversée de Promasens CHF 2'910. Un remboursement pour la liaison au réseau d'Eau Potable AVGG-Rue de CHF 8'553.-- a été obtenu et les taxes de raccordement privées perçues pour un montant de CHF 9'662.40.

Eaux Usées : CHF 14'976 de taxes de raccordement de ménages privés perçues et CHF 14'175 de coût pour l'étude de la réfection des réseaux EC de la traversée de Rue ainsi que CHF 21'400 pour le contrôle séparatif et intégration des raccordements privés.

Gestion des Déchets : CHF 23'702 dépensés pour améliorer les accès de la déchetterie de Promasens.

Cimetières : Réalisation d'un nouveau colombarium à Promasens pour CHF 30'145.80. les Communes voisines intégrées à la Paroisse de Promasens ont participé aux coûts à hauteur de CHF 14'500.80.

Aménagement territoire :

L'étude et l'assainissement des sites pollués représente une dépense de CHF 8'507.75. **M. Joseph Aeby** explique que la totalité de l'assainissement des sites pollués de Promasens et Gillarens a coûté CHF 110'000.-- et en retour, la Commune recevra env. CHF 70'000 de subventions, comme prévu. Une partie des subventions fédérales ont déjà été versées pour un montant de CHF 40'249.00.

Pour l'étude du chauffage à distance une dépense CHF 22'451,85 a été faite.

Economie publique :

Un montant de CHF 36'318 a été utilisé pour le projet-étude de Développement de Rue ainsi que CHF 25'000 pour les projets Commission du Patrimoine. **M. Joseph Aeby** précise que ces deux crédits sont bouclés.

En résumé, un excédent de charge pour les investissements de CHF 2'175'644.17 dont la grande part est liée aux routes et à l'abri de protection civile.

Mme la Présidente remercie **M. Joseph Aeby** pour l'exposé des investissements et demande à l'assemblée s'il y a des questions ou remarques. Tel n'étant pas le cas, nous passons au point 2.3 de l'ordre du jour.

 02.2_Récapitulation du compte des investissements 2022.pdf

2.3 Rapport de l'organe externe de révision

Gaëtan Muller

La parole est donnée à **M. Gaëtan Muller**, Administrateur des finances, pour la lecture du rapport de la fiduciaire Jeckelmann Sàrl.

M. Gaëtan Muller souligne que le rapport ne sera pas lu dans son entièreté car il fait plus de 2,5 pages et que les points les plus importants seront lus, si personne n'émet d'opposition à cela.

"Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de Rue, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de profits et pertes, le compte d'investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints avec un total du bilan de CHF 17'146'162.49 et un excédent de revenus de CHF 890'891.65 sont

conformes à la Loi sur les finances communales (RSF 140.6), à l'Ordonnance sur les finances communales (RSF 140.61) ainsi qu'aux directives de comptabilité du Service des communes.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Cependant, nous ne pouvons pas attester de l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, conformément à l'art. 62 al. 2 let. d, LFCo et à la NAS-CH 890. Le SCI est en cours d'établissement.

Nous recommandons de proposer au Conseil général d'approuver les comptes annuels"

Ce document est annexé au présent procès-verbal – Annexe I

Mme la Présidente remercie M. Gaëtan Muller pour la lecture du rapport et transmet directement la parole à M. Cédric Bays pour la lecture du rapport de la commission financière.

2.4 Rapport de la Commission financière

Cédric Bays

M. Cédric Bays donne lecture du rapport de la Commission financière à la suite de la rencontre du 25.04.2023 avec MM. Joseph Aeby, Syndic et Gaëtan Muller, Administrateur des finances junior.

« En date du 25 avril 2023, la Commission financière a rencontré MM Joseph Aeby et Gaëtan Muller pour traiter les comptes 2022. La Commission financière s'est ensuite réunie le 1er mai 2023 afin d'analyser les documents et préparer l'établissement du présent rapport.

Lorsque la Commission financière s'est réunie, elle n'avait pas reçu le rapport de l'organe de révision ainsi que les annexes. Les annexes au compte annuel n'était pas disponible."

M. Cédric Bays ouvre une parenthèse afin d'informer que le rapport de révision et les annexes ont bien été transmis en date du 8 mai, soit tardivement et surtout sans présentation d'un représentant de la Commune. De ce fait, la Commission financière demande une entrevue pour obtenir des explications et surtout éviter toutes mauvaises interprétations des indicateurs financiers. De plus, le rapport de l'organe externe indique que des remarques importantes leurs ont été communiquées ce qui n'est pas le cas, la Commission financière demande alors le rapport complémentaire de l'organe de révision. Pour terminer, comme lors des comptes 2021, il manque une situation du suivi des investissements.

M. Bays reprend la lecture du rapport de la Commission financière. Celui-ci étant annexé au présent procès-verbal (**Annexe II**) n'est pas retranscrit dans sa globalité.

"L'introduction de MCH2 ne permet pas une comparaison avec les comptes des années précédentes et nous devons nous baser uniquement sur le budget 2022. Nous constatons que la ventilation des charges de personnel ne correspond pas au budget, ce qui ajoute une difficulté supplémentaire pour cette analyse. Exemple, les routes communales qui ont été budgétisées à CHF 343'000.- avec un résultat de CHF 452'000.- de charges correspond à une augmentation de CHF 57'000.- des charges de personnel. Lors de la lecture du bilan, nous constatons un compte de trésorerie au passif de CHF 381'000.- alors que la commune disposait de liquidités suffisantes. Ceci nous a coûté des intérêts qui auraient pu être évités.

La Commission financière constate qu'il était prévu un excédent de charges de CHF 241'000 au budget et que nous avons un excédent de revenus de CHF 891'000.-. Pour conclure, la Commission financière relève que la bonne gestion des finances par le Conseil communal permet de présenter un résultat positif. Nous recommandons au Conseil général d'approuver les comptes de résultats 2022."

02.4_Rapport commission financière CG 11.05.2023.pdf

2.5 Approbation des comptes de résultats

Mme la Présidente demande si les comptes de résultats appellent des remarques ou questions supplémentaires. La parole n'étant pas demandée, **Mme la Présidente** remercie **M. Joseph Aeby**, **M. Gaëtan Muller** et **Mme Christine Fardel** pour la bonne tenue des comptes et aux membres de la commission financière pour l'établissement du rapport.

Mme la Présidente demande aux membres présents de voter l'approbation des comptes de résultats 2022. Ceux-ci sont **approuvés à l'unanimité**.

Votants : 24 Majorité : 13 Abstention (s) : Oui : 24 Non : 

2.6 Approbation des comptes d'investissement

Myriam Mouron

Mme la Présidente demande si des questions ou remarques sont à formuler pour les comptes d'investissements. Tel n'étant pas le cas, **Mme la Présidente** procède au vote.

Les comptes d'investissements 2022 sont **approuvés à l'unanimité** également.

Votants : 24 Majorité : 13 Abstention (s) : Oui : 24 Non : 

3 Délégation de compétences au Conseil Communal pour l'acquisition du bien-fonds 8442 à la Société de Laiterie de Chapelle-Gillarens

Joseph Aeby

Mme la Présidente explique que pour simplifier le débat, les points 3 et 4 du tractanda sont présentés ensemble puis seront votés séparément. **Mme la Présidente** cède la parole à **M. Joseph Aeby** pour les explications complémentaires et répondre aux éventuelles questions.

03_04_Délégation de compétence.pdf

M. Joseph Aeby explique qu'un message a été transmis pour l'acquisition des biens-fonds 8442 et 8444. Le premier appartenant à la Sté de Laiterie de Chapelle-Gillarens, le second à la Commune de Chapelle. Il y a env. 20 ans, le projet du remaniement parcellaire dans le secteur Promasens-Gillarens a été lancé. Ce remaniement avait pour objectif de mieux répartir certaines parcelles notamment sur la partie entre la ligne de chemin de fers et l'école de Chapelle-Gillarens. Etant propriétaire du bâtiment scolaire du lieu, il était de bon ton de revoir ce territoire. En parallèle, la société de laiterie de Chapelle-Gillarens s'est approchée de la commune en disant "vous êtes propriétaires du fonds, mais nous sommes propriétaires du bûcher/garage construit et nous avons un droit d'eau. Comme nous ne l'utilisons plus et comme vous êtes propriétaires du terrain, nous vous proposons de vous le vendre." En toute logique, le Conseil communal a accepté l'acquisition du bien pour CHF 5'000.-- avec le pré bordant le garage et fait le nécessaire. Jusque là tout se déroule sans accroc. **M. Joseph Aeby** poursuit en expliquant qu'au moment de l'inscription de la modification du droit d'eau, le notaire a indiqué à

la Sté de Laiterie qu'il ne pouvait pas faire la modification car elle n'était pas propriétaire et la Commune de Rue non plus, mais que cela appartenait à la Commune de Chapelle! Lors de la réalisation des tractations, les parties se sont basées sur l'application de gestion du territoire COMMAP qui a toujours un peu de retard par rapport au Registre Foncier. Au moment des démarches, le bien-fonds était bien inscrit sur la commune de Rue, raison pour laquelle les parties ont signés l'accord.

Pour toutes ces raisons, il est maintenant de la compétence du législatif d'approuver l'acquisition de ces biens-fonds pour CHF 1.-- symbolique chacun, d'où cette demande de délégation de compétence.

Mme la Présidente remercie **M. Joseph Aeby** pour ses explications et demande à l'assemblée si cet objet soulève des questions ou remarques.

Mme Magali Gianella demande qui est propriétaire du terrain de l'école. **M. Joseph Aeby** répond que le terrain de l'école appartient à la Commune de Chapelle, mais le bâtiment appartient à 50% à la Commune de Rue, cela n'a pas changé.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** demande aux membres présents de voter.

La délégation de compétences au Conseil communal pour l'acquisition du bien-fonds 8442 à la Sté de Laiterie Chapelle-Gillarens pour CHF 1.-- symbolique est **acceptée à l'unanimité**.

Votants : 24 **Majorité : 13** **Abstention (s) :** **Oui : 24** **Non :** 

4 Délégation de compétences au Conseil Communal pour l'acquisition du bien-fonds n° 8444 à la Commune de Chapelle

Joseph Aeby

Mme la Présidente procède ensuite au vote pour la délégation de compétences au Conseil communal pour l'acquisition du bien-fonds 8444 à la Commune de Chapelle pour CHF 1.-- symbolique. Celle-ci est acceptée à l'unanimité également.

Votants : 24 **Majorité : 13** **Abstention (s) :** **Oui : 24** **Non :** 

5 Postulat « Borcard Gérald » – Eclairage public En Crêt-Rinnaud

Gérald Borcard

Sans plus de transition, **Mme La Présidente** passe la parole à **M. Gérald Borcard**, initiateur du présent postulat. Une photo est affichée démontrant le manque d'éclairage du quartier.

 05_Postulat « Borcard Gérald » – Eclairage public En Crêt-Rinnaud.pdf

M. Gérald Borcard explique que la photo diffusée représente son quartier samedi soir dernier. Le quartier est habité depuis plus de 40ans par une dizaine de famille. Cela fait 25 ans qu'un éclairage est réclamé, quatre demandes ont été transmises aux différents conseillers communaux en charge du dicastère, mais sans aucun résultat. Retraite oblige, **M. Gérald Borcard** est plus présent à son domicile et entend régulièrement des remarques à ce sujet provenant d'autres habitants du quartier qui se demandent pourquoi les autres quartiers sont éclairés et celui du Crêt-Rinnaud non. L'idée n'étant pas de créer un éclairage hollywoodien, mais plutôt discret avec par exemple des détecteurs de mouvements juste pour éclairer la route. Le problème de la biodiversité est bien entendu à prendre en compte, bien que le quartier ne soit pas non plus une réserve naturelle. **M. Gérald Borcard** s'est renseigné un peu et un éclairage solaire pourrait correspondre au besoin, mais à voir avec un spécialiste.

Mme la Présidente remercie **M. Gérald Borcard** pour les explications et cède la parole à l'assemblée pour les remarques/questions éventuelles.

Mme Michèle Senn prend la parole pour signifier qu'en mai 2021, un motion a été acceptée par le Grand Conseil pour les plans lumières, dont le but est de repenser l'éclairage public, tout en protégeant les oiseaux migrateurs et les insectes. Il s'agit d'une modification de la loi sur l'Energie pour une diminution de la pollution lumineuse, qui va plus loin que l'art. 5 al. 7 de la loi sur l'Energie qui demandait déjà d'assainir l'éclairage public d'ici fin décembre 2018. Avec cette modification de loi, une extinction nocturne de l'éclairage est spécifiquement demandée avec une mise en œuvre au plus tard d'ici fin 2028. **Mme Michèle Senn** souhaite que le Conseil communal en prenne compte dans le cadre de l'étude du postulat de ce soir.

M. Joseph Aeby prend la parole au nom de M. Bernard Savio excusé ce soir, pour annoncer que le point de vue est compris de la part du Conseil communal et qu'il est tout à fait défendable de demander un tel postulat, ce aussi afin de respecter l'égalité de traitement. Il indique tout de même que les questions d'éclairage public ne sont pas simple à gérer, car parfois, même lors de pose d'éclairage réduit, les riverains directs le refusent prétextant de cela éclairer leurs intérieurs. Toutefois, il est vrai que le quartier du Crêt-Rinnaud aurait du faire l'objet d'un équipement de base, certes retreint, afin de garantir l'égalité de traitement. Le Conseil communal est favorable au postulat de **M. Gérald Borcard** et va étudier le sujet en prenant en compte les différentes remarques et technologies, et ce, afin de présenter une proposition au législatif soit en septembre, soit en décembre prochain.

Pour répondre et compléter l'intervention de **Mme Michèle Senn**, **M. Joseph Aeby** ajoute qu'un programme sur 3ans est en cours d'analyse auprès du Conseil communal. Ce programme consiste à rénover l'éclairage public sur l'entier du territoire communal, afin de passer à une forme de mesures de l'éclairage avec l'interruption totale de celui-ci où cela n'est pas exigée. **M. Joseph Aeby** tient également à dire que toutes les communes, l'Europe entière et le monde entier a entendu tout à coup parler de l'éclairage et bien entendu il a fallu un peu de temps pour réagir et lancer des études. Ce n'est pas facile car celui qui promeut l'énergie et le même qui vend l'éclairage. Donc à quelque part quand le boucher explique qu'il serait bien de devenir végétarien, il faut peut-être s'en méfier car il a sûrement quelque chose d'autre à vendre. Toutefois, le Conseil communal est favorable à présenter une solution concrète pour le quartier du Crêt-Rinnaud.

M. Pittet Olivier a étudié la question avec le groupe AViCa. Le groupe n'est pas du même avis par rapport à l'acceptation du postulat. Le groupe estime que les endroits délicats tels que carrefours longeant la route principale, disposent tous d'un éclairage suffisant. Le quartier du Crêt-Rinnaud, au vue de sa taille ne permet pas de rouler à une vitesse élevée. Un ajout d'éclairage artificiel contribue à l'augmentation de la pollution lumineuse. Pour ces raisons, le groupe AViCa n'est pas favorable au postulat. **M. Pittet Olivier** ajoute que les détecteurs de mouvements ne sont pas toujours adéquats. Souvent, la gêne est moins grande lorsque la lumière est continue. Lorsque la lumière s'allume et s'éteint au passage d'animaux ou feuillage, cela peut être gênant.

M. Arnaud Boschung prend la parole pour soutenir **M. Gérald Borcard**. Personnellement, **M. Arnaud Boschung** est également sensible à tout ce qui est en lien avec la pollution lumineuse et la consommation énergétique. Il salue également la prise en compte de la proposition de l'Agenda 2030 par le Conseil communal. Toutefois, il rappelle que **M. Gérald Borcard** demande ce soir d'obtenir une réponse du Conseil Communal avec un projet tout en prenant compte des différentes remarques. Une fois le projet reçu de la part du Conseil communal, le législatif pourra se déterminer sur oui ou non mettre l'éclairage dans ce quartier.

Le postulat de M. Borcard – Eclairage public en Crêt-Rinnaud – est **accepté** à la majorité des membres présents

Votants : 24

Majorité : 13

Abstention (s) : 2

Oui : 14

Non : 8



6 Proposition création commission – Deillon Pierre-Alain :

6.1 Election d'un membre du Conseil général au sein du COPIL du Cercle scolaire

Mme la Présidente rappelle que le point 6 a été modifié et que nous passons avant toute chose à l'élection d'un membre du Conseil Général au Comité de Pilotage du Cercle scolaire.

Est seul candidat/e : Pierre-Alain Deillon – Entente

Mme la Présidente demande à l'assemblée de voter. **M. Pierre-Alain Deillon est élu à l'unanimité.**

Votants : 24

Majorité : 13

Abstention (s) :

Oui : 24

Non :



6.2 Approbation/vote de la création d'une commission « projet Ecole » interne

Pierre-Alain Deillon

Mme la Présidente cède la parole à **M. Pierre-Alain Deillon** qui a fait cette proposition à l'ordre du jour de ce soir.

06_Proposition création commission Deillon Pierre-Alain.pdf

M. Pierre-Alain Deillon s'excuse de la sensibilité du sujet. Il a été approché par le Conseil communal à la suite de la séance du législatif de décembre dernier, chose qu'il a accepté. Effectivement, cela était sans penser qu'il était nécessaire d'avoir l'aval de sa candidature auprès du Conseil général.

M. Pierre-Alain Deillon a le sentiment que ce projet "école" est un gros projet et qu'il est nécessaire que l'ensemble des groupes du Conseil général y soit intégrés. C'est pourquoi il estime nécessaire de créer cette commission interne au sein du Conseil général afin d'avoir la sensibilité du législatif envers l'exécutif. C'est dans ce but qu'il propose cette création de commission.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** remercie **M. Pierre-Alain Deillon** pour les explications et soumet au vote la proposition de création d'une commission interne au Conseil général pour le projet Ecole.

La création de ladite commission est **acceptée** à la majorité des membres présents.

Votants : 24

Majorité : 13

Abstention (s) : 1

Oui : 15

Non : 8



6.3 Election de 3 membres au sein de ladite commission

Myriam Mouron

Sans transition, **Mme la Présidente** nomme les candidats à ladite commission interne.

- Horizon Jeunes : Yanessandre de Andrea
- Avenir Ville-Campagne : Franco de Andrea
- Entente : Pierre-Alain Deillon

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres candidats, ceci n'étant pas le cas, elle soumet au vote les candidatures ci-dessus.

Mme Yanessandre de Andrea et MM Franco de Andrea et Pierre-Alain Deillon, **sont élus à la majorité.**

Votants : 24 Majorité : 13 Abstention (s) : 1 Oui : 23 Non : 0 

M. Joseph Aeby prend la parole en indiquant que le Conseil communal a été fair-play en prenant la parole uniquement après le vote. Il explique que le secret du mille feuilles se sont les couches; si nous mettons trop de couches, il tombe. Le Conseil général a les compétences pour créer une commission interne au niveau des affaires communales et infrastructures scolaires, mais nous devons gouverner avec les outils en notre possession et ce projet est intercommunal. Bien évidemment, la part de la Commune de Rue est importante puisqu'elle y apporte la contribution la plus élevée. Il ne faut pas oublier les communes voisines qui vont également s'engager et investir pour ce projet. Il est nécessaire d'avoir un esprit démocratique pour réussir ensemble ce que nous pourrions appeler le projet du siècle.

M. Joseph Aeby explique que c'est la raison pour laquelle le Conseil communal préavisait défavorablement cette commission supplémentaire, car il estime que cela pourrait être la couche de trop dans le mille-feuilles. Toutefois, cela étant de la compétence du législatif de créer une telle commission, les membres de l'exécutif l'accepte et souhaite que cette commission puisse améliorer/renforcer la communication mais reste sur leur point de vue initial qui estimait cette commission non nécessaire.

7 Rapports des différentes commissions

Mme la Présidente passe la parole aux présidents et présidentes des différentes commissions afin d'entendre leurs rapports.

Commission d'aménagement : **M. Sylvain Chevalley** informe que la commission ne s'est pas rencontrée lors des 12 derniers mois, il n'y a donc pas de rapport.

Commission de naturalisation : **Mme Sophie Bosson** informe au contraire que cette commission a bien travaillé. Elle relève qu'en 2022, la Commission s'est positionnée sur deux demandes d'obtention du droit de cité communal. La première demande n'a pas pu être prise en considération en raison de déménagement et la seconde a reçu un préavis favorable après l'entretien.

Mme Sophie Bosson pense pouvoir annoncer sans se tromper, que durant cette législature la commission de naturalisation va battre des records de rencontres. En prenant la présidence de la commission, elle n'était pas vraiment rassurée car il s'agissait de sa première expérience au conseil général, mais tout le monde l'a rassuré en signalant qu'il y avait très peu de travail et demandes à traiter à Rue et qu'il s'il y avait deux demandes par législature, c'était déjà beaucoup. En ce début 2023, la commission a déjà traité trois demandes de naturalisation. **Mme Sophie Bosson** se réjouit d'ores et déjà du prochain rapport à présenter. Elle souligne que tout cela est positif car cela est la preuve que les gens se plaisent chez nous et en tant que membres de la commission, les rencontres avec les demandeurs sont enrichissantes et moments d'échanges sont toujours positifs.

Commission de l'énergie et durabilité : **M. Olivier Pittet** donne lecture du rapport et indique que la commission s'est réunie à 7 reprises, en 2022 et a traité les sujets suivants :

- Le chauffage à distance, projet dirigé par M. Pierre-Louis Fossati /
- La rencontre avec la commission des finances et M. Fossati le 5 septembre 2022 concernant la demande d'un budget de CHF 18'000.- pour compléter l'étude du CAD /
- La demande d'augmentation de deux membres dans la commission de l'énergie et durabilité (Mme Nicole Barbey et M. Mathieu Senn ont été nommés depuis le 2.07.2022) /
- L'organisation de la matinée de réflexion du samedi

matin 8 octobre avec le conseil général et communal et la présentation des choix de CAD par M. Roy de RWB. / • Établissement du rôle et des objectifs de la commission de l'énergie et durabilité suite à la matinée avec les membres du conseil général et selon l'agenda 2030. (Carnet de route) / • le projet de panneaux solaires salle de sport de Promasens et sur la caserne des pompiers, projet dirigé par M. Fossati / • Le 5 mai, nous avons participé à la conférence interactive sur les énergies à Chapelle.

Pour 2023, la commission s'est déjà réunie à 4 reprises et a traité les sujets suivants :

- Organisation du coup de balais, festival vert, repair café / • Panneaux solaires caserne et salle polyvalente de Promasens / • Carnet de route et répartition des tâches par binôme au sein de notre commission / • Rencontre avec le conseil communal pour s'accorder sur nos projets liés au carnet de route et savoir vers quel conseiller communal se référer.

Où en sommes-nous actuellement ? CAD et panneaux solaires : le choix de chauffage retenu est à haute température et le combustible pellet, le tout dimensionné au centre de Rue. Pour les panneaux solaires de la caserne de Rue, M. Fossati a défini les accords avec les exploitants. Par contre, concernant le projet de panneaux solaires sur la salle de sport de Promasens, nous déplorons que les responsables des autres communes partenaires désapprouvent, pour l'heure, celui-ci. Concernant la commission de l'énergie et durabilité, nous développons des projets liés aux priorités retenues sur notre carnet de route dont l'amélioration des accès aux cyclistes, l'améliorer des interactions avec nos seniors et la promotion de la biodiversité.

Commission du développement, de la culture et du patrimoine : M. Arnaud Boschung explique que la commission s'est rencontrée à 5 reprises. Certains membres de la commission ont également participé à des séances externes liées au développement régional mais aussi au rapprochement de la Commune avec l'office du tourisme de Romont. Le développement du tourisme à Rue a pris une grande place lors des séances, l'un des buts de la commission étant de faire le relai entre le Conseil communal et le Conseil général. M. Arnaud Boschung profite de ce rapport pour expliquer la stratégie de fond du Conseil communal quant au tourisme. Si le nouveau plan de développement régional ne nous concède pas de nouvelles zones constructibles ou d'activité pour développer l'industrie, le potentiel touristique de notre région a été reconnu. Ses charmes ne sont plus à démontrer et ceci pose notamment problème aux chutes des Chavanettes. Il y a lieu d'encadrer les personnes qui souhaitent visiter notre commune et de développer des infrastructures pour les accueillir. En effet, c'est en accompagnant ce développement que nous éviterons les désagréments que certains des citoyens ont pu connaître. Certains pourront penser que si nous développons rien nous n'aurons pas de problème, du moins si nous n'augmentons pas l'offre nous n'augmenterons pas les problèmes. Certaines choses sont déjà développées et il s'agit maintenant de les accompagner. Ceci peut néanmoins être vrai pour le second point, soit de ne pas augmenter cette offre. Par contre, si nous ne développons rien, il faut se rendre compte que le Canton nous considérera toujours avec l'intérêt que nous lui connaissons jusqu'à maintenant. En résumé, si nous voulons plus de moyens il faut aussi que nous nous développons dans le cadre qui nous est donné.

les autres thème qui ont occupé la commission étaient l'aménagement de la place Butty/Basler et le local pompiers de Promasens. Pour 2023, nous souhaitons favoriser le développement de projets qui touchent plus directement la population de la commune et nous devons pour cela renforcer nos liens avec la Société de Développement.

M. Arnaud Boschung profite encore de son temps de parole pour inviter les personnes présentes à la plantation du jardin participatif à la Place Basler qui aura lieu le samedi 3.06.2023 de 9h à 12h et qui se soldera par un petit apéritif.

Commission Local du Feu Promasens: M. Sylvain Chevalley informe que la commission s'est rencontrée à 3 reprises. Initialement, le but était de solliciter les agriculteurs de la région afin de

développer un magasin pour vendre des produits régionaux. Suite aux premières discussions, une 2ème idée de projet est survenue, la création d'un tea-room. Nous avons débuté les recherches concernant l'aménagement intérieur du local, mais nous avons arrêté les démarches. En effet, l'aménagement devra être composé avec le futur porteur du projet et non selon nos idées personnelles. Dans les 2 solutions, pour développer un projet intéressant, il faut que le futur porteur de projet soit membre de la commission, ce qui n'est pas le cas actuellement. Avant de faire des démarches plus conséquentes sur le développement des 2 projets, nous avons choisi de rencontrer le conseil communal pour valider la suite de la stratégie.

Lors de cette rencontre, le projet du tea-room a été écarté. Les contraintes logistiques du local (WC, coûts de l'aménagement, amenée/évacuation eaux, ...) ne permettent pas de développer cette idée.

Dès lors, il a été décidé de continuer l'idée de développer un point de vente pour des produits régionaux. Afin de pouvoir trouver et intégrer au groupe le/la ou les futur-e-s porteurs de projet, nous prévoyons d'organiser une séance d'information ouverte à l'ensemble de la population de Rue et des communes voisines étant membres de l'ACER. Les objectifs sont de présenter le projet de développer un point de vente, mais aussi de laisser la porte ouverte à toute personne proposant un projet sociétal qui apportera de la vie au centre du village. Cette séance d'information aura lieu dans le 1er semestre 2023.

Commission de l'AES : Mme Elodie Vaucher relate s'être rencontrée 11x durant l'année. Plusieurs séances avec le personnel ont eu lieu pour analyser et discuter des besoins du personnel. Le constat est que l'AES est grandissant, que ses besoins changent et évoluent, qu'il y a des difficultés pour le personnel anciennement présent de s'y adapter et les a poussé à démissionner. Il a fallu engager du nouveau personnel. La commission désire un AES beaucoup plus professionnel : proposant des activités variées aux enfants tels que les devoirs surveillés par exemple. Il ne s'agit plus d'un simple gardiennage d'enfant. Ce qui a mis en lumière notamment le besoin d'avoir du personnel qualifié. La volonté est d'optimiser la gestion des repas en collaboration avec Cookids. Des discussions pour les futurs projet de l'Accueil extra-scolaire ont eu lieu, l'organisation d'une portes ouvertes. La commission a analysé et géré l'inscription des enfants et pour finir, en vue de l'expansion de l'AES et du nombre important d'inscriptions (actuellement 69 inscrits 2023-2024) nous avons validé les demandes budgétaires de la responsable car qui dit plus d'inscrits dit plus de matériel tels que aménagement, animation, jeux, ...

Mme la Présidente remarque que toutes les commissions ont bien travaillé et les remercie tous les membres leur investissement.

8 Rapport de Gestion du Conseil communal

La parole est donnée au Conseil communal pour leur rapport de gestion. **M. Joseph Aeby** explique que la rédaction du rapport a pris un peu de retard et que le délai légal du 31 mai sera tenu. Le rapport sera diffusé sur le site internet de la Commune et non par courriel aux membres du Conseil Général. Il rappelle que le rapport du conseil communal est une présentation des décisions prises et qui peuvent être divulguées lors de ses séances. Par contre, sur les autres éléments qui sont des éléments stratégiques ou relatifs à des investissements, ceux-ci sont connus et ne seront pas répétés dans le rapport.

Mme la Présidente remercie **M. Joseph Aeby** pour ses indications.

9 Election du/de la président/e

Myriam Mouron

Mme la Présidente informe que **M. Franco de Andrea** du groupe Avenir Ville-Campagne est seul candidat. Elle invite les membres présents à procéder au vote.

M. Franco de Andrea est élu à l'unanimité Président du Conseil général pour l'année à venir, puis chaleureusement applaudi.

Votants : 24 Majorité : 13 Abstention (s) : Oui : 24 Non : 0 

Mme la Présidente le félicite pour son élection et de son engagement. Elle lui adresse ce message :

"Cher Franco, je te remercie de ton aide et de ta disponibilité durant cette année. Tes connaissances ont apporté un très bon appui au bureau. Je te souhaite une belle suite de législature."

M. Franco de Andrea s'adresse à l'assemblée par ces quelques mots:

"Je vous exprime mes sincères remerciements pour cette élection. Nous approchons gentiment à la moitié de la législature, nous sommes sur le point d'entamer de gros projets, certains ont déjà été abordés d'autres seront communiqués dans les divers. Certains sont à court terme, d'autre à moyen et long terme, mais nous aurons l'occasion d'en débattre ultérieurement.

Pour l'heure, je souhaite exprimer ma profonde gratitude envers Myriam pour son travail remarquable et son année de présidence. Myriam, lorsque tu as été élue à la présidence du Conseil général il y a un an, tu te posais des questions sur ta légitimité à siéger au Conseil général. Ce soir, je tiens à te rassurer que tu es non seulement légitime à siéger au sein du législatif, et cela nous le savions déjà tous, mais également en tant que Présidente.

Je souhaite te remercier pour ton engagement, ton sens relationnel et ta bonne humeur lors des séances de bureau. Pour cela, permets-moi de te remettre un petit présent préparé par Marine." **Mme la Présidente** est chaleureusement applaudie.

M. Franco de Andrea remercie également les membres du bureau pour leur accueil et à son tour de tout faire pour intégrer la personne qui lui succédera à la vice-présidence.

Mme la Présidente remercie **M. de Andrea** pour le présent reçu.

10 Election du/de la vice-président/e

Myriam Mouron

Mme la Présidente annonce que selon le tournus mis en place, c'est au tour du groupe Horizon Jeunes de proposer un/e candidat/e. **M. Tanguy Chatton** est alors candidat pour repourvoir ce poste de vice-président. **Mme la Présidente** passe au vote.

M. Tanguy Chatton est élu à l'unanimité en tant que vice-président du Conseil général puis chaleureusement applaudi.

Votants : 24 Majorité : 13 Abstention (s) : Oui : 24 Non : 0 

Mme la Présidente lui adresse ses quelques mots :

" Cher Tanguy, toutes mes félicitations pour ton élection et je me réjouis de cette jeunesse au sein du bureau. Merci de cet engagement au sein de la Commune"

M. Tanguy Chatton remercie ses collègues pour cette élection et c'est avec plaisir qu'il rejoint l'ensemble du bureau pour cette année. Il adresse ce petit message :

"Chère Myriam, au début de ton mandat en tant que Présidente, tu t'es questionnée sur ta légitimité à avoir ce poste. Quand je repense à moi, plus jeune, je peux aussi me questionner

quand j'ai reçu la magnifique note de 2,8 à mon premier examen de citoyenneté au CO, portant sur l'organisation des institutions politiques. Si je rencontre ce moi jeune et que je lui dis qu'un jour il sera vice-président du Conseil général de la magnifique Commune de Rue, je ne pense pas qu'il m'aurait cru.

Aujourd'hui, en tant que juriste et futur vice-président du Conseil général, je pourrais presque être tenté, comme dirait Nietzsche, d'être pris d'un certain nihilisme. Faire parti de ce Conseil général m'a aussi appris que la loi ce n'est pas que des juristes qui la maîtrise. Derrière les lois, il y a des personnes qui ont des travaux de Monsieur Tout-le-monde que l'on pourrait presque dire péjorativement. Cependant, être membre de ce Conseil général me permet de me rappeler que la loi ce n'est pas que des juristes, et toujours pour citer Nietzsche, cela me permet de toujours garder une certaine volonté de puissance et une certaine volonté de vivre. Ce qui me donne un certain enrichissement et j'en exprime aujourd'hui mon entière gratitude."

11 Divers :

11.1 Point de situation du projet d'Ecole Centralisée

Alain Chollet

Mme la Présidente demande à **M. Loris Bossi** de transmettre les informations relatives au projet d'Ecole Centralisée.

M. Loris Bossi indique que ce sujet est très sensible et important pour tout le monde. Les discussions au sein du Conseil communal ont débutées en 2020 et lui-même n'était pas encore présent puisque cela fait 8mois qu'il a été élu. Il rappelle également que le projet a subi une pause forcée à cause de diverses raisons. Le groupe de travail en place a déjà eu de bonnes réflexions et un travail considérable a déjà été fourni.

La réflexion a eu lieu entre 2020 et 2022. Le groupe de travail en place a déjà produit une bonne analyse et **M. Loris Bossi** en profite pour les remercier. Un secteur a été identifié pour accueillir cette nouvelle école ainsi qu'un terrain en cas de nouvelle construction éventuelle. Lorsque nous avons une nouvelle construction, il est nécessaire d'avoir une certaine réflexion quant au type de zone, quel type de bâtiment est nécessaire, comment le positionner, etc.. Pour cela, des dossiers ont été établis et des contacts pris avec le Canton afin d'obtenir un changement de zone pour la parcelle où le nouveau bâtiment est envisagé.

Pour reprendre les termes cités plus tôt, **M. Loris Bossi** explique qu'en effet, nous parlons de réalisation du siècle, mais c'est un joli défi car il faut évoluer et aller de l'avant. Il reste encore beaucoup de travail à effectuer. Il est encore nécessaire d'étudier ce que peuvent devenir les bâtiments existants (comment le rentabiliser, possibilité de transformation, etc.) ou de voir si nous pouvons les remettre aux normes actuelles. Des actions et réflexions sont en cours, afin de pouvoir donner les meilleurs outils à notre jeunesse. **M. Loris Bossi** précise que toutes ces réflexions/discussions auront lieu en 2023-2024. Si tout se passe bien, il pourrait être possible que le projet prenne vie entre 2025 et 2028. Il ajoute encore qu'avant d'arriver à ce point-là, il sera nécessaire de, en dehors de l'étude de faisabilité, mettre en place un concours d'architecte. En parallèle à tout cela, il est nécessaire d'avoir toutes les informations en mains pour définir les besoins, les normes à respecter, etc.. Tout cela est un ensemble de processus dont il faut tenir compte. Il y aura beaucoup de décisions à prendre.

M. Loris Bossi présente encore la gouvernance du projet. Il est nécessaire d'avoir un certain nombre de personnes pour pouvoir conduire le bateau. Le projet du nouveau centre scolaire est une chose et nous ne devons pas oublier les transports scolaires nécessaires aux enfants pour se rendre à l'école qui en est une autre. Le sujet de l'école dans sa globalité est très émotionnel

et qui touche énormément de monde. Tout cela coûte de l'argent, et il est nécessaire d'avoir plusieurs personnes pour tenir la barre. **M. Loris Bossi** précise encore que ce projet est intercommunal et qu'il est important de travailler main dans la main avec nos voisins. Il termine son explication en présentant le graphique ci-dessous.

Gouvernance pour le projet d'école centralisée



11.1_Ecole.pptx

Mme la Présidente remercie **M. Loris Bossi** pour sa présentation et cède la parole aux membres du Conseil général pour d'éventuelles questions.

Mme Magali Gianella souhaite revenir sur plusieurs points. 1) Au niveau du financement, elle se demande si ce projet est réalisable car travailler sur un projet qui finalement n'aurait pas le financement n'est peut-être pas judicieux 2) Est-ce que finalement, le plan d'aménagement local (PAL) a été validé avec le changement de zone par le Canton? 3) pour terminer, est-ce que des discussions ont déjà été entreprises par rapport au terrain prévu pour accueillir le nouveau bâtiment scolaire?

M. Loris Bossi répond que la nouvelle école n'est pas seulement une ambition mais bien une nécessité pour l'ensemble des quatre communes, car nous parlons bientôt de 300 enfants. Les besoins ont évolué pour les familles, elles travaillent différemment, se déplacent et s'organisent différemment. Il est nécessaire de savoir si nous avons les bons outils à notre disposition pour l'éducation de nos enfants, il faut alors avoir la réflexion nécessaire pour répondre à cette question et faire avancer la société. Clairement, le projet est coûteux, et il est nécessaire de faire une étude de faisabilité pour savoir si oui ou non le financement est là. Aujourd'hui il est prématuré de répondre à cette question.

M. Joseph Aeby ajoute que le PAL a été validé par la Direction de l'Aménagement et du Territoire. La zone est maintenant une zone d'intérêt général, cela veut dire qu'il n'y aura pas de construction autre qu'une école sur ce terrain. **M. Joseph Aeby** poursuit en indiquant que le terrain n'est pas encore acquis par la Commune mais des premières discussions ont eu lieu avec la Paroisse de Promasens. Toutefois, le terrain appartenant au Bénéfice curial de Fribourg, des négociations doivent être entreprises en vue de l'acquisition du terrain. Cela sera un premier objectif du groupe de travail en place. **M. Joseph Aeby** relate encore que les indicateurs sont, selon toute vraisemblance, au vert car la Paroisse avait d'ores et déjà donné son accord pour le changement de zone.

Au niveau du financement, **M. Joseph Aeby** explique que la construction d'une école centralisée ne diminuera pas les coûts de transports dans notre cercle scolaire, cela est en quelques sortes

une double punition car nous continueront à payer env. CHF 500'000.--/an pour les transports scolaires. Dans la plupart des cas, lors de la construction d'un nouveau complexe scolaire, les enfants ensuite se déplacent à pieds pour se rendre à l'école. Dans notre cercle scolaire, cela n'est pas envisageable en raison de l'étendue des villages. Il est donc nécessaire d'avoir une réflexion stratégique sur l'avenir de l'école en se questionnant par exemple sur la mise en place d'une école continue ou non. **M. Joseph Aeby** informe que la capacité financière des quatre communes, appréhendée par le Service des Communes, donne la possibilité d'investir à peu près 15mio. Il ajoute encore qu'il reste des possibilités fiscales et qu'il est presque impensable d'investir 13 à 18 millions pour une école sans demander à la population un effort fiscal. **M. Joseph Aeby** explique que toute la procédure de réalisation est lourde et compliquée. Toutefois, la volonté des quatre communes de réaliser l'école, est partagée.

M. Franco de Andrea se questionne sur le fait de l'économie de transports imaginée en créant l'école continue, car si un enfant souhaite rentrer à Auboranges, le transport devra être fait, donc le coût des transports serait le même qu'il y ait un enfant ou dix. **M. Loris Bossi** répond que tout cela fait partie de la réflexion des groupes de travail, différentes variantes seront prises en compte et étudiées. A ce jour, il n'y a pas de réponse à ce sujet.

M. Arnaud Boschung demande encore si, puisque l'évaluation de la faisabilité ou non de l'agrandissement du bâtiment existant de Promasens avait déjà été fait, refaire ce travail n'est pas une éventuelle perte de temps.

M. Joseph Aeby répond que la question est surtout de savoir si mélanger les tout petits avec les grands dans un unique bâtiment, est une bonne solution. Raison pour laquelle, le Conseil communal a demandé de reprendre en considération l'éventualité de garder un bâtiment déjà existant. Aujourd'hui, nous savons que nous ne pouvons pas transformer nos bâtiments scolaires existants pour répondre à toutes les normes de surface, d'enseignement ou encore d'accueil. **M. Joseph Aeby** rappelle que selon le Plan directeur cantonal, il a été décidé que nous sommes dans une zone verte pour les 25 ans à venir, donc la population va stagner. Il y aura des rénovations de bâtiments ce qui créera de la densification, mais sans explosion de la population. Il est donc nécessaire de se poser la question s'il est juste de partir directement avec la totalité des élèves réunie dans un unique bâtiment. Cela ne sera pas une perte de temps, selon lui et il est normal de se poser cette question. **M. Joseph Aeby** ajoute que nous gardons le rythme, que nous n'allons pas refaire ce soir l'entier du débat. L'école on la veut et on l'aura, il est juste nécessaire de se poser toutes les bonnes questions.

M. Olivier Pittet estime qu'il s'agit de grosses dépenses. Que depuis quelques temps, il y a l'habitude de construire sur de gros terrains plats des écoles sans réfléchir plus loin. Il est également selon lui, nécessaire d'avoir une réflexion sur que faire avec l'existant et d'explorer les diverses possibilités. Il trouve bien d'avoir aussi le regard du corps enseignant pour mener à bien les réflexions.

11.2 Fusion des Communes Auboranges-Chapelle-Ecublens-Rue

Joseph Aeby

La parole est ensuite transmise à **M. Joseph Aeby** pour la présentation de l'état d'avancement du projet de fusion.

M. Joseph Aeby apporte ce soir des éléments très concrets liés à ce projet et explique que les conseils communaux de Auboranges, Chapelle et Rue, ainsi que la commission administrative d'Ecublens sont d'accord sur le principe de base qui prévoit une fusion de commune dans un délai rapide.

Le Comité de pilotage (CoPil) est composé des syndics des 3 communes citées et du président de la commission administrative d'Ecublens. Le tout est sous la houlette de la cheffe de projet Mme Micheline Guerry-Berchier, directrice de l'ACF et de Mme Ludivine Besomi pour l'assistance administrative. Des groupes de travail ont été formés et se sont rencontrés pour partager leurs points de vue et idées ainsi que la situation sur des éléments très concrets de la gestion. Ces groupes de travail ont établi un inventaire concret des communes.

L'élément déterminant d'une fusion est uniquement la Convention de fusion. Ce document contient maximum 3 pages et Rue en possède déjà deux dans ses archives. Ce seul document doit être soumis à l'approbation de la population. Une convention de fusion est en quelque sorte un contrat de mariage qui est de se promettre de rester ensemble et affronter l'avenir. Par contre, il n'entre pas dans les détails. Une des difficultés quand nous échangeons ainsi, ce que nous avons tous envie de prendre des décisions pour la nouvelle commune, or ce ne sont que les autorités de la future commune qui pourront le faire. La convention de fusion parle du nom de la commune, des armoiries, de la composition des autorités, du taux d'impôts, des cercles électoraux, etc. Seuls les éléments factuels sont pris en considération. Le reste sera décidé par les futures autorités.

M. Joseph Aeby donne quelques informations acceptées par les autorités des 4 communes.

Le nom de la nouvelle Commune sera Rue. Le nom Glâne Sud était envisagé avec Ursy et Montet (Glâne) dans la fusion, puisqu'ils se sont retirés, ce nom n'avait plus lieu d'être.

Le siège de l'administration communale sera à Ecublens dans un premier temps, car c'est le seul bâtiment pouvant accueillir immédiatement, l'ensemble de l'administration communale, sans effectuer d'investissements trop lourds. Le jour où la nouvelle école sera prête et que les structures scolaires actuelles seront vides, il sera certainement possible de revoir les locaux administratifs.

Le Conseil communal sera composé de 7 élus. Aujourd'hui il y a 17 membres dans les différents exécutifs, toutes les communes devront alors se poser la question de qui reste qui quitte.

Le Conseil général sera maintenu. Dans un premier temps, les 30 élus de Rue resteront en place et seront rejoints par 5 membres d'Auboranges et 6 pour Ecublens et 6 de Chapelle jusqu'en 2026, soit 47 membres au sein du Conseil général. A partir de 2026, le Conseil général comptera à nouveau 30 membres, répartis selon la population légale de chaque cercle électoral.

Ces points sont donc les éléments clés de la convention de fusion et qui sont désormais validés par les 4 communes. A ce jour, d'autres points sont en cours de discussion et il n'est pas encore possible d'en divulguer les résultats (taux d'impôts, taxes....)

M. Joseph Aeby indique les dates à retenir, car les choses maintenant, avancent rapidement : Juillet prochain, la convention sera déposée au Service des Communes pour validation. S'en suivra la signature par les autorités communales en septembre.

le 21 août 2023 : les Conseillers communaux en place, signeront un engagement solennel;

le 21 septembre 2023: séance d'information sera donnée à l'ensemble des salariés communaux;

le 25 septembre 2023 : séance d'information pour les sociétés locales;

les 3-5-11 octobre 2023 : séance d'information à l'ensemble de la population des communes, à 19h30 à Promasens;

Le 12 novembre 2023 : VOTATION DE LA POPULATION

Printemps 2024 : Le Conseil d'Etat validera la convention de fusion;

1er janvier 2025 : date d'entrée en vigueur de la nouvelle entité communale.

Il manque dans ce calendrier, une séance d'information qui sera donnée pour le Conseil général, une séance uniquement sur le thème de la fusion. Aussi, divers canaux de communications dédiés à la fusion vont s'ouvrir tels qu'un site internet, Illiwap, séances d'info, etc..

M. Joseph Aeby explique que nous sommes passés à la vitesse supérieure, que les communes ont trouvé une nouvelle harmonie avec une vision partagée. Il est nécessaire de relever que contrairement à ce qui se faisait dans le passé, économiquement les quatre communes n'ont pas de besoin de fusionner. Cette fusion est envisagée pour les projets futurs et de s'allier pour ceux-ci. Les discussions ne sont pas terminées, il y a encore du travail mais tout avance.

 Pt de situation fusion ACER_CG 11.05.23.pptx

Mme la Présidente remercie **M. Joseph Aeby** pour toutes les explications et demande s'il y a des questions ou remarques.

Mme Sophie Bosson demande concrètement comment se fera la répartition des 7 sièges du Conseil communal. **M. Joseph Aeby** explique qu'il aura quatre élus pour Rue et un pour Auboranges, un pour Ecublens et un pour Chapelle. Cela a été calculé par rapport à la population. Une seule question est ouverte concernant l'élu d'Ecublens qui n'a pour l'heure pas pu être assermenté.

M. Gérald Borcard demande si l'une commune refuse la fusion lors de la votation, le sujet est-il enterré? **M. Joseph Aeby** répond par l'affirmative et précise que seule la population votera. Le Conseil général sera consultatif à ce moment-là et pourra donner un préavis, mais seule la population des quatre communes pourra voter.

M. Franco de Andrea demande si le cercle électoral va perdurer ou s'il ne sera en vigueur que jusqu'en 2026. **M. Joseph Aeby** répond les cercles électoraux seront en vigueur pour les élections de 2026. Dès 2031 nous ne serons qu'une seule famille et qu'il n'est pas impossible de voir qu'un village soit "surreprésenté" comme c'est le cas de Blessens actuellement (*ndlr : dit très gentiment et positivement*). Encore selon **M. Franco de Andrea**, le Conseil Général devrait être représenté par 50 conseillers dès 2500 habitants, donc une décision devrait être prise formellement pour garder 30 membres, est-ce qu'une dérogation va être demandée. **M. Joseph Aeby** que cela figurera dans la Convention du fusion pour la législature 2026-2031, il n'est alors pas nécessaire de demandée une dérogation.

Mme Sophie Bosson demande pourquoi la fusion serait enterrée si l'une des quatre communes refusent. **M. Joseph Aeby** répond que la fusion ne peut pas se faire sous la forme proposée à quatre si l'une refuse. La question posée à la population lors de la votation sera "Acceptez-vous une fusion à quatre", du coup si seule deux ou trois acceptent, le projet sous la forme étudiée actuellement à quatre, ne correspondra pas à l'avenir sans l'une ou plusieurs des communes. **M. Joseph Aeby** se veut positif et pense qu'il est peut probable d'avoir une commune qui refuse, par contre des différences de taux d'acceptation dans les communes risque d'arriver, mais un refus semble peu probable. Le sondage d'opinion qui avait été fait, donnait quand même une résultat de plus 70% de la population pour une fusion.

11.3 Etat d'avancement du projet du bâtiment Trieur

Pierre-Louis Fossati

Mme la Présidente passe ensuite la parole à **M. Pierre Louis Fossati** afin de présenter le projet du bâtiment Trieur. Ce dernier fait lecture du message adressé au Conseil Général.

M. Pierre Louis Fossati explique la répartition des locaux par étages.

Au rez de chaussée : il y aura un local technique qui a été légèrement redimensionné en raison du changement des normes pour les boilers. L'épicerie/caféteria a été retravaillée, une cuisine, un magasin a aussi trouvé sa place avec un local de stockage, tout comme un WC pour le personnel, un WC caféteria et un WC public. Il y aura également une réserve de pellets pour 17 jours de consommation à pleine charge. Il est estimé à env. 10 camions de livraison de pellets par

an pour recharger la chaudière, contre env. 50 camions qui livrent actuellement le mazout pour les privés.

A l'étage : une salle de musique-salle des sociétés est prévue pour des concerts ou cours de musique/chant mais également pour des séances de groupes, de travail/réunion, un WC y a été intégré. Le plus gros changement intervient au niveau des chambres d'hôtes car il y aura finalement deux chambres d'hôtes et un appartement de 2,5 pièces à louer. Une chambre d'hôtes pouvant accueillir 4 personnes. L'appartement de 2,5pces est un duplex qui sera loué à l'année.

Combles : Ici se trouvera une chambre d'hôtes pour 2 personnes.

M. Pierre Louis Fossati explique que structurellement parlant, il était plus avantageux de répartir les pièces et locaux ainsi. Un logement loué à l'année est aussi plus rentable que d'avoir 3 chambres d'hôtes.

M. Pierre Louis Fossati indique que le budget n'est pas encore connu car il reste encore le détail des plans techniques à obtenir. Toutefois, l'idée est de faire sans attendre, une demande de mise à l'enquête préalable, afin de ne pas perdre de temps lorsque le budget final sera présenté lors de la prochaine séance de Conseil général. Ce projet étant considéré comme un investissement, un plan financier sera également présenté pour démontrer la viabilité financière du projet. **M. Pierre Louis Fossati** ajoute encore que les coûts de la centrale de chauffe seront pris en charge par le projet du chauffage à distance. Nous pouvons imaginer que la salle de musique et la salle des sociétés seront amorties par l'impôt car elles seront mises à disposition des sociétés locales, mais aussi par des locations privées. Les chambres d'hôtes et l'épicerie se financeront par des locations. Les calculs ont été faits à plusieurs reprises et le projet est viable.

M. Franco de Andrea entend qu'un appel d'offre va être fait, mais à quel niveau car il semblerait que nous tombons dans le marché public avec le projet présenté il y a plusieurs mois. **M. Pierre Louis Fossati** explique que les premières offres ont été demandées aux entreprises et ses dernières sont informées qu'il s'agit d'offres informatives avant la mise en marché public.

M. Arnaud Boschung demande si, par rapport au projet d'épicerie et la salle de musique, la population sera consultée pour soumettre d'autres idées et si ce n'est pas le cas pourquoi cela a été écarté. Il demande également s'il est possible de garantir que le mur entre la salle de musique et la chambre d'hôte est isolant phoniquement à 100% . **M. Pierre Louis Fossati** répond par la positive concernant le mur. Il ajoute également que l'idée est d'avoir une personne qui développe la partie épicerie/chambre d'hôte et en soit gérant. Pour l'instant, il est trop tôt pour chercher quelqu'un pour le faire, mais le Conseil communal a quelques idées et il est possible que cela soit mis au concours et que cela fasse arriver des idées de la part des personnes intéressées.

En complément, **M. Pierre Louis Fossati** explique que la salle de musique est nommée ainsi, car il y a beaucoup de chants et musique à Rue, mais cette salle n'est pas destinée uniquement à la musique; des ateliers, des assemblées, etc. pourront trouver leur place.

M. Franco de Andrea demande encore si l'isolation périphérique du bâtiment sera enlevée, car il constate que tous les murs sont doublés à l'intérieur. **M. Pierre Louis Fossati** répond qu'à ce jour, le SBC ne peut pas nous obliger à l'enlever, mais il n'est pas encore clairement défini de comment cela va être fait. Par contre, il informe que le bâtiment changera de couleur.

M. Franco de Andrea souhaite aussi savoir si dans le cas où le projet du CAD ne se ferait pas, qu'elle est l'autre solution pour chauffer le bâtiment? **M. Pierre Louis Fossati** répond que le garage actuel pourra servir de chaufferie. Que le Trieur se fasse ou pas, cela ne changera pas l'autre

projet, le volume du garage est là. Si le CAD ne se fait pas, plein d'opportunités peuvent être trouvées.

M. Samuel Prélaz demande comment cela est prévu au niveau des places des parc des gens venant dans ce bâtiment. **M. Pierre Louis Fossati** explique que les gens iront stationner sur la Place de la Foire ou ailleurs, mais il ne sera pas possible de stationner devant le Trieur. Il y aura peut-être une place pour 5min, le temps de faire un achat à l'épicerie, mais pas plus.

[11.3_Le Trieur_combles_V4.pdf](#) [11.3_Le Trieur_rdc_V4.pdf](#) [11.3_Message CG_mai 23_Trieur_V4.pdf](#)

[11.3_Le Trieur_étage_V4.pdf](#)

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** passe au point suivant et redonne la parole à **M. Pierre Louis Fossati**.

11.4 Chauffage à distance

Pierre-Louis Fossati

M. Pierre Louis Fossati donne lecture du message qu'il a établi. Ce document reprend les points principaux de la synthèse transmise aux 55 propriétaires potentiellement raccordables au chauffage à distance. La solution à pellets a été retenue. Le choix final de l'emplacement de la centrale s'est porté sur une solution à deux emplacements. Dans le bâtiment du Trieur se trouverait la chaufferie à pellets incluant le système d'accumulation. Dans l'Hôtel de Ville, la chaudière mazout serait remplacée par un nouveau modèle plus performant pour une fonctionnement uniquement au pic de l'hiver ou en cas de panne.

Du point de vue du consommateur, une connexion au CAD permet de s'affranchir du système de production de chaleur (par ex : chaudière) ainsi que des frais d'entretien inhérents. De plus, la chaleur est majoritairement produite à partir du pellet permettant d'obtenir de l'énergie à 95% renouvelable. Il est possible de se connecter à tout moment, mais l'introduction dans chaque bâtiment sera faite en même temps que les travaux de la traversée de Rue. Ensuite vous pourrez consommer l'énergie du CAD lorsque votre chaudière ne sera plus en état de marche.

De la même façon que pour la connexion au gaz, le tarif de la connexion au réseau de chauffage à distance se compose des éléments suivants :

- Taxe de raccordement : investissement unique qui finance les frais de mise en place des conduites et de la sous-station, soit :

730 CHF HT/kW*

- Un coût annuel fixe (CHF/an) : cette partie peut être interprétée comme un abonnement annuel qui dépend de la puissance maximale délivrable, estimé à :

100 CHF HT/kW/an*

- Un coût variable (CHF/kWh) : le coût lié à la quantité de chaleur utilisée par le consommateur, estimé à : 13.1 ct/kWh*

Les propriétaires peuvent faire une demande de subvention pour le raccordement au chauffage à distance (Mesure M07 du programme bâtiment).

Exemple pour une maison individuelle de 10kW consommant 20'000 kWh/an :

Frais unique	Taxe de raccordement	7'300 CHF HT
Subvention cantonale		- 5'300 CHF HT
Frais fixe annuel	Taxe de puissance	1'000 CHF HT/an
Frais variable	Coût de l'énergie	2'620 CHF HT
Total par année		3'620 CHF HT

**les prix sont indicatifs et susceptibles de changer en fonction des prix effectifs de construction ainsi que des synergies possibles avec les autres travaux.*

La Commune a reçu de la part de RWB l'offre d'honoraire incluant l'avant-projet, les appels d'offres ainsi que le coût estimatif pour la réalisation complète du CAD. Quelques détails restent à discuter et si le Conseil communal décide de poursuivre le projet, nous serons en mesure de présenter ce document pour validation lors du prochain Conseil général

M. Pierre-Alain Deillon au nom du groupe Entente, se questionne sur l'approvisionnement du pellet, à la suite de la pénurie vécue durant l'hiver 2022-2023 et d'où viendrait les pellets. **M. Pierre Louis Fossati** explique que des discussions sont en cours avec plusieurs entreprises. La scierie Périsset étudiait la possibilité de faire des pellets mais finalement ne se lancera pas dans cette production. Alors **M. Pierre Louis Fossati** est en pourparlers avec deux entreprises dont une qui produit ses propres pellets et qui est située à moins de 40km de Rue. Il ajoute que lorsqu'un accord est signé pour l'approvisionnement annuel d'un chauffage à distance avec des pellets, il est moins probable de subir une pénurie car le fournisseur connaît ce qui doit être livré pour son client. L'entreprise avec laquelle **M. Pierre Louis Fossati** est en discussion, pourrait se fournir de bois auprès de la Corporation Glâne-Farzin, mais à ce jour, il est trop tôt pour divulguer le nom de cette entreprise. **M. Pierre-Alain Deillon** demande alors si les pellets seraient à base de bois de feuillus. **M. Pierre Louis Fossati** répond par l'affirmative. Il ajoute que l'entreprise Périsset à Ursy pourrait vendre des pellets mais pas les produire, raison pour laquelle il s'est tourné vers une autre solution.

Mme Michèle Senn explique que la provenance des pellets a soulevé de grandes questions au sein de son groupe. Elle trouve intéressant de se poser la question lors de mise en place d'un chauffage dit durable, propre et neutre en CO₂, de la provenance des pellets. **Mme Michèle Senn** se demande si chacun s'est déjà posé la question de la provenance du mazout lors des remplissages des citernes, car souvent il parcourt plus de 5'000km. Donc il est très bien et important de se poser la question de la provenance du bois, mais dans tous les cas, l'alternative "mazout" est beaucoup plus sale. **M. Pierre Louis Fossati** ajoute qu'il ne faut pas oublier que cette solution permet aussi de diviser par 4 le nombre de camions entrant dans le Ville de Rue pour remplir les citernes.

L'assemblée n'ayant plus de remarque et question, **Mme la Présidente** passe au point suivant et cède la parole à **M. Loris Bossi**.

11.5 Circuit secret

Loris Bossi

M. Loris Bossi présente le powerpoint expliquant l'avancée du circuit secret et explique, qu'il y a env. cinq mois, un crédit a été demandé pour avancer avec ce projet de circuit secret développant en parallèle le tourisme de Rue. Aujourd'hui, il y a quelques réponses à donner.

Le Circuit secret est porté par la Fondation Patrimoine de la Ville de Rue. Nous travaillons avec différents partenaires comme l'office du tourisme de Romont et Innoreg. Le circuit secret est une mise en valeur du patrimoine historique du lieu. Une histoire sera racontée sous forme de fil rouge avec un personnage virtuel. Tout cela se passera dans divers lieux de la commune (donjon et cave du château, cave de l'Hôtel de Ville, salle des chevaliers). Des équipements seront installés dans ces salles pour permettre les diverses projections et la narration de l'histoire.

Un accès virtuel pourra être réservé pour pouvoir y accéder avec une clé virtuelle. **M. Loris Bossi** présente encore la gouvernance du projet. le groupe de travail est composé comme suit :

niveau	entité	représentant
Direction	Responsabilité	<u>Fabien</u> CRAUSAZ
	Coordination	<u>Satou</u> DOSSO
Scénario	Illustration	<u>Samuel</u> EMBLETON
	Animation	<u>Arnou</u> DOUSSE
	Musique - sons	<u>Fabien</u> CRAUSAZ
Références	Histoire	<u>Roger</u> PERRIARD
	Artistique	<u>Marcel</u> DORTHE
Technique	Agencement - décoration	<u>Christophe</u> SINGY
	Matériels IT	<u>Gérald</u> FERRARI
	Sons - enregistrements studio	<u>Fabien</u> AYER
	Infrastructure - sécurité	<u>Olivier</u> PITTET
	Accès et système Dormakaba	A définir
	Web - graphic - designer	<u>Jeanne</u> ARRIOLA

M. Loris Bossi ajoute que les salles doivent être aménagées et les propriétaires de celles-ci doivent encore être contactés. Tous ont donné leurs accords préalables, mais il reste des points à régler concernant les accès aux locaux, les frais, etc.. Le 10 juin prochain, le concept sera mis sous clé avec normalement tous les accords signés des partenaires et propriétaires. Ensuite, la réalisation et les mises en œuvre débuteront en juillet prochain et dureront quelques mois et en avril 2024 le projet sera fini et disponible à l'ensemble des partenaires.

M. Loris Bossi ajoute que tout cela aura des retombées économiques importantes pour la Commune et l'ensemble de la région. Lors de la dernière présentation économique du Canton, le Circuit Secret de Rue a été cité en exemple pour l'utilisation des deniers publics. La conférence de presse de la nouvelle politique régionale (PNR), l'exemple du projet touristique "Circuit secret" dans la ville médiévale de Rue a également été donné. La dynamique est là et c'est très positif.

11.6 Dates d'automne

Myriam Mouron

Avant de passer à l'agenda, **Mme la Présidente** demande s'il y a d'autres points que le Conseil général souhaite parler d'autres divers.

Mme Elodie Vaucher souhaite prendre la parole afin de savoir ce qu'il en est du second bâtiment de l'Accueil Extra Scolaire. **M. Alain Chollet** répond que la première partie bâtiment c'est bien passé, pour la seconde partie c'est plus complexe. Le nombre d'enfants inscrits à l'AES est grandissant, et aujourd'hui nous arrivons à 75 enfants inscrits pour la rentrée prochaine. Or, le SEJ donne une autorisation pour accueillir 44 enfants à midi. Le Conseil communal se penche actuellement sur un projet d'agrandissement de la deuxième partie du bâtiment, et une décision sera prise prochainement. Le bâtiment sera très certainement utilisé uniquement pour l'Accueil des enfants.

M. Alain Chollet en profite pour remercier chaleureusement la commission AES et le personnel de l'AES qui fournissent un énorme travail avec les enfants. Les échos de la part des parents sont positifs et cela fait chaud au cœur. La nouvelle responsable fourni également un travail remarquable.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** propose à chacun de noter les dates suivantes :

Samedi 23.09.2023 matinée du Conseil Général. cette matinée sera probablement suivie de la fête du 30ième de la Fusion Blessens-Rue.

Fin août - début septembre (à confirmer) : séance supplémentaire du Conseil général

jeudi 14.12.2023 : séance ordinaire du Conseil général

Mme la Présidente remercie toutes les personnes qui ont contribué à la mise en place et au bon fonctionnement de cette séance, le Conseil communal, le public venu nombreux ce soir, Mme Elodie Fessler, journaliste, les secrétaires, la secrétaire communale et en particulier Mme Charrière pour son aide précieuse; M. Muller administrateur des finances et son adjointe Mme Fardel, les employés communaux, l'équipe du bureau du Conseil général qui répond toujours présent.

Mme la Présidente termine en ajoutant que cette année de présidence était une bonne expérience et qu'elle laisse volontiers sa place. Elle remercie chacun de la confiance accordée tout au long de l'année. Elle cède une dernière fois la parole à **M. Joseph Aeby** s'il souhaite ajouter quelques choses.

M. Joseph Aeby conclut en indiquant que **Mme la Présidente** est une très bonne présidente puisqu'il ne va pas réitérer tous les remerciements et qu'il a juste à ajouter qu'il y a énormément de projets, énormément de travail. Aujourd'hui, être conseiller communal c'est avoir 2 à 3 séances par semaine. Tout est devenu plus complexe, tout devient plus lourd et de ce fait, de temps en temps les dossiers prennent un peu de retard car eux aussi atteignent leurs limites dans cet environnement. C'est pourquoi, il est important d'avoir des ambitions et de penser à la Commune du futur et voir de l'avant, gentiment le système atteint ses limites. Le Conseil communal a un rythme de croisière presque en sursis et remercie le Conseil général pour la confiance accordée et de pouvoir travailler dans cette dynamique et dans de si bonnes conditions.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** clôt la séance à 22h30 en remerciant tout le monde et en indiquant qu'un verre de l'amitié est servi.

Au nom du Bureau du Conseil général

La Présidente



Myriam Mouron

La Secrétaire



Karine Charrière

ANNEXES :

- I. Rapport de l'organe externe de Révision
- II. Rapport de la Commission financière

 02.3_Rapport de révision 2022.pdf

 02.04_Rapport commission financière CG 11.05.2023.pdf

Rapport de l'organe de révision

au Conseil communal et la commission financière de la

Commune de Rue
1673 Rue

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Commune de Rue**, comprenant le bilan au **31 décembre 2022**, le compte de profits et pertes, le compte d'investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints avec **un total du bilan de CHF 17'146'162.49** et **un excédent de revenus de CHF 890'891.65** sont conformes à la Loi sur les finances communales (RSF 140.6), à l'Ordonnance sur les finances communales (RSF 140.61) ainsi qu'aux directives de comptabilité du Service des communes.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément à la Loi sur les finances communales (RSF 140.6), à l'Ordonnance sur les finances communales (RSF 140.61) ainsi qu'à la directive 10 /2020 et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil communal. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil communal relatives aux comptes annuels

Le Conseil communal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Conseil communal et à la commission financière, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Cependant, nous ne pouvons pas attester de l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, conformément à l'art. 62 al. 2 let. d, LFCo et à la NAS-CH 890. Le SCI est en cours d'établissement.

Nous recommandons de proposer au Conseil général d'approuver les comptes annuels.

Düdingen/Guin, le 5 mai 2023

axalta Revisionen AG

Gregory
Jeckelmann
(Qualified
Signature) 2023.05.05
10:07:47+02'00'

ppa. Gregory Jeckelmann
Expert-réviseur agréé
Expert comptable diplômé
Réviseur responsable

Michael Buchs
(Qualified
Signature) 2023.05.05
10:48:00+02'00'

Michael Buchs
Expert-réviseur agréé
Expert comptable diplômé



Commission financière, Commune de Rue

Rapport de la Commission financière pour la séance du Conseil général du 11 mai 2023

En date du 25 avril 2023, la Commission financière a rencontré M. Gaëtan Muller et M. Joseph Aeby pour traiter les comptes 2022.

La Commission financière s'est ensuite réunie le 1^{er} mai 2023 afin d'analyser les documents et préparer l'établissement du présent rapport.

En préambule, nous tenons à remercier Mme Christine Fardel, boursière communale, M. Gaëtan Muller, boursier communal, M. Joseph Aeby, syndic et responsable des finances ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à l'établissement et au bouclage des comptes 2022.

Nous les remercions également d'avoir répondu favorablement à notre demande de recevoir les comptes par nature ainsi que le grand livre des comptes. Nos remerciements vont aussi à Mme Joëlle Grangier pour sa disponibilité et la rédaction du présent rapport.

Lorsque la Commission financière s'est réunie, elle n'avait pas reçu le rapport de l'organe de révision ainsi que les annexes. Les annexes au compte annuel n'étaient pas disponibles.

L'introduction de MCH2 ne permet pas une comparaison avec les comptes des années précédentes et nous devons nous baser uniquement sur le budget 2022. Nous constatons que la ventilation des charges de personnel ne correspond pas au budget, ce qui ajoute une difficulté supplémentaire pour cette analyse. Exemple, les routes communales qui ont été budgétisées à CHF 343'000.- avec un résultat de CHF 452'000.- de charges correspond à une augmentation de CHF 57'000.- des charges de personnel.

Lors de la lecture du bilan, nous constatons un compte de trésorerie au passif de CHF 381'000.- alors que la commune disposait de liquidités suffisantes. Ceci nous a coûté des intérêts qui auraient pu être évités.

Pour rappel :

Les attributions de la Commission financière consistent à donner au Conseil général un préavis uniquement sous l'angle de l'engagement financier (art. 97 al.2 de la Loi sur les communes Lco).

Point 2

2.1 Comptes 2022

Compte de résultats

- La hausse de la masse salariale de CHF 98'000.- est due à l'augmentation du personnel concernant l'accueil extra-scolaire et l'administration.
- En comparaison du budget, nous constatons une baisse très importante et surprenante concernant l'aide matérielle de l'Antenne sociale.

- L'estimation des rentrées fiscales ordinaires correspond au budget avec une légère amélioration. Nous constatons une année exceptionnelle au niveau des impôts communaux spéciaux de CHF 771'000.- de plus que le budget. Ce qui explique en grande partie l'excédent de revenus.

La Commission financière constate qu'il était prévu un excédent de charges de CHF 241'000 au budget et que nous avons un excédent de revenus de CHF 891'000.-. Pour conclure, la Commission financière relève que la bonne gestion des finances par le Conseil communal permet de présenter un résultat positif.

Nous recommandons au Conseil général d'approuver les comptes de résultats 2022.

2.2 Comptes 2022

Investissements

Le budget d'investissement net prévoyait un montant de CHF 4'381'000.-. En réalité, il a été investi en 2022 un montant de CHF 2'866'000.-. La différence provient en grande partie à un décalage dans le temps des projets.

Nous recommandons au Conseil général d'approuver les comptes d'investissement.

Point 3 **Délégation de compétences** au Conseil Communal pour l'acquisition du bien fonds no 8442 à la Société de Laiterie de Chapelle-Gillarens

La Commission financière préavis favorablement cette délégation.

Point 4 **Délégation de compétences** au Conseil Communal pour l'acquisition du bien fonds no 8444 à la commune de Chapelle

La Commission financière préavis favorablement cette délégation.

Rue, le 1^{er} mai 2023

Franco De Andrea
Président



Cédric Bays
Secrétaire



François Bosson
Membre



Samuel Prélaz
Membre



Maxime Punitharangitham
Membre

